

## Compte-rendu du Collège Microstructures du mardi 17 septembre 2024

### Etaient présents :

#### Membres du Bureau :

Philippe GERGELY (PHG)

PRACTICWAY

#### Membres de l'UPDS :

Jean-Charles GASSEAU

EXACT ENVIRONNEMENT

Pierre Yves KLEIN

ESTRALAB

Tanguy LATRON

MONTACHET

### 1. Approbation du CR du collège Commun du 18 juin 2024.

*Cf. diaporama en annexe.*

Le compte-rendu du collège commun du 18 juin 2024 est approuvé.

### 2. Point sur les possibilités et options de la certification des microstructures

#### Échanges entre les membres du collège présents et constats :

- La non-certification n'est pas un frein pour le développement des microstructures sauf pour les microstructures qui souhaitent élaborer des ATTES. Le problème c'est qu'aujourd'hui la délivrance des attestations nécessite la certification A complète, impossible à obtenir pour une microstructure d'une personne seule.
- Le LNE a toujours été rigide sur sa vision des exigences « système » et semble l'être de plus en plus avec, sur la base de retours de personnes des autres collèges, des exigences peu pragmatiques voire absurdes et qui ne sont qu'une interprétation individuelle de l'auditeur. Il semblerait par exemple que certaines mentions contractuelles du type « sauf opposition du client » ne valent pas accord du client et qu'il faudrait obtenir cet accord officiellement.
- L'ensemble des microstructures travaille dans le respect des exigences de la norme sauf pour les exigences E4 (avoir un Chef de Projet et un superviseur distinct pour chaque affaire) et E7 (le matériel exigé). A part ces écarts, le reste correspond aux bonnes pratiques de nos métiers dans la relation client, les aspects contractuels et les livrables.
- Si les microstructures veulent se faire certifier, l'ajustement sur la norme serait mineur. Il faudrait en revanche retravailler sur le référentiel LNE.
- Au vu du chantier que cela représente, il est plus que vraisemblable que le LNE et le Ministère ne vont pas s'engager pour les quelques acteurs que nous sommes.
- Il est donc opportun de rechercher et proposer une autre voie : celle de l'équivalence qui serait basée sur le respect des exigences de la norme par les microstructures.

### Décision

- Le collège microstructures veut réfléchir à la création d'un référentiel spécifique et aux moyens de le faire valider (auto-certification entre les membres du collège ou par un organisme externe). Chaque membre doit réfléchir aux engagements qu'il a besoin de prendre (ou ne peut pas prendre) pour satisfaire aux exigences des normes applicables à ses prestations. Ces engagements seront mis en commun lors d'une conférence téléphonique (date à confirmer).

## **3. Prochaine réunion**

---

**Le mardi 19 novembre 2024 à Aix-en-Provence – en présentiel  
(mais sans PHG qui est indisponible)**